

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 22 mars 2016 à 16 h 30, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration.

Date de la convocation : 18 mars 2016

Étaient présents : M. BRAUD, M. LEPETIT, M. ROUXEL

Était excusé : M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. BRAUD

RAPPORT N° 1-1

**Objet : Fourniture de 75 à 100 moniteurs portables et compacts - Marché n°15-SS-03
Exonération des pénalités de retard**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le marché n°15-SS-03 portant sur la fourniture de 75 à 100 moniteurs portables et compacts, attribué à la société SCHILLER FRANCE et notifié à celle-ci le 09 novembre 2015, avec un délai de livraison de 21 jours,


Vu le décompte adressé à la société SCHILLER FRANCE, arrêtant les pénalités de retard concernant ce marché à la somme de 15 575,10 € (6 jours de retard pour les sacoches et 26 jours pour les brassards),


Vu le courrier de la société SCHILLER FRANCE en date du 19 février 2016 expliquant les raisons du retard de livraison et sollicitant une remise des pénalités correspondantes,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'exonération des pénalités de retard à l'encontre de la société SCHILLER FRANCE, pour le marché n°15-SS-03, s'élevant à la somme de 15 575,10 €.


REÇU LE
25 MAR 2016
Certifié exécutoire
PREFECTURE DE LA MANCHE
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS


Jacky BOUVET

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 22 mars 2016 à 16 h 30, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration.

Date de la convocation : 18 mars 2016

Étaient présents : M. BRAUD, M. LEPETIT, M. ROUXEL

Était excusé : M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. BRAUD

RAPPORT N° 2-1

**Objet : Recrutement d'un auditeur interne au SDIS de la Manche
Poste contractuel - autorisation de renouvellement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

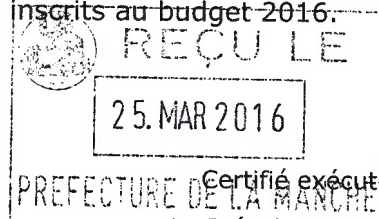
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

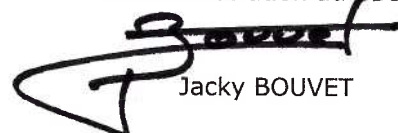
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de renouveler pour une nouvelle durée d'un an le contrat conclu avec Madame Valérie LEPRIEUR, à compter du 1^{er} avril 2016, sur la base de l'article 3-3, 2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- décide de fixer le niveau de rémunération sur le 4^{ème} échelon du grade d'attaché territorial. Cette rémunération sera accompagnée des différentes primes et indemnités prévues pour ce grade ;
- autorise le président, ou le vice-président le représentant, à signer l'avenant au contrat correspondant ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.



Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Jacky BOUVET

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 22 mars 2016 à 16 h 30, à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 1238 rue du vieux candol à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET, président du conseil d'administration.

Date de la convocation : 18 mars 2016

Étaient présents : M. BRAUD, M. LEPETIT, M. ROUXEL

Était excusé : M. PILLET

Assistaient également : COL DAVIGNON, Méd-col BERGINIAT, M. OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. BRAUD

RAPPORT N° 2-2

**Objet : Recrutement d'un responsable de communication
Contrat de travail - autorisation de renouvellement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

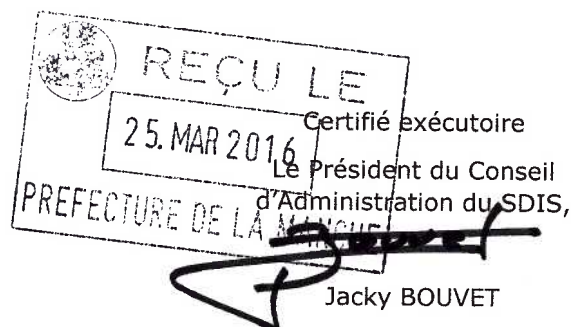
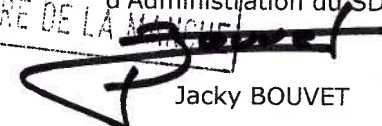
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de renouveler pour une nouvelle durée d'un an le contrat conclu avec Madame Fanny VERON, à compter du 7 avril 2016, sur la base de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- décide de fixer le niveau de rémunération sur le 8^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial. Cette rémunération sera accompagnée des différentes primes et indemnités prévues pour ce grade ;
- autorise le président, ou le vice-président le représentant, à signer l'avenant au contrat correspondant ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.


REÇU LE
25. MAR 2016
Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,
PREFECTURE DE LA MANCHE

Jacky BOUVET